



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 81090

Texte de la question

M. François de Mazières attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur les normes légales entourant la construction d'aire d'accueil temporaire de gens du voyage induisant un coût particulièrement élevé, de l'ordre de 100 000 euros HT par emplacement. De fait, la réalisation de ces équipements, dans le respect de la législation en vigueur, a inévitablement des répercussions sur les tarifs journaliers qui sont difficilement supportables par les occupants temporaires, qui font savoir qu'ils préféreraient pouvoir bénéficier d'aménagements simples de services d'eau et d'électricité. Aussi, il souhaiterait savoir si une réflexion peut être engagée pour permettre d'alléger les obligations en termes de construction de ces aires d'accueil afin de pouvoir offrir des aménagements décentes aux gens du voyage pour un coût abordable.

Données clés

Auteur : [M. François de Mazières](#)

Circonscription : Yvelines (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81090

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4263

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)